

LE TEMPS

Taux de conversion Lundi 1 février 2010

Les assureurs forcés à la prudence

Par J.-P. B.

Les compagnies d'assurances suisses doivent en tout temps être en mesure de couvrir leurs engagements avec leur fortune. Ils n'ont d'autre choix que d'investir de manière très prudente et travaillent avec une espérance de rendement de 3,5%.

Les assureurs n'ont pas droit à l'erreur. Selon la réglementation à laquelle ils sont soumis, leurs engagements doivent être couverts en tout temps par leur fortune. Cette interdiction absolue d'être en sous-couverture les force à des stratégies de placement très prudentes, donnant une place très large aux obligations d'Etat.

Ainsi, les caisses de pension autonomes de droit privé avaient à fin 2008 en moyenne environ 20% de leur fortune investis en actions, selon la dernière enquête de Swisscanto sur le domaine. Cette part n'était en moyenne que de 2% dans les fondations des assureurs, d'après les données consolidées publiées par la Finma.

Dès lors, pour un assureur, compter sur une hypothétique hausse des actions ou un flux de dividendes n'a pas de sens. En revanche, les perspectives de rendement pour les obligations (60% de la fortune), et accessoirement pour les hypothèques (13%) et l'immobilier (13%), sont autrement plus importantes.

Or, du côté des rendements obligataires, aucune remontée n'est attendue à court terme. «De nombreux assureurs travaillent sur la base d'une espérance de rendement de 3,5%», précise Marc Chuard, de la direction de l'Association suisse d'assurance (ASA). «Tabler sur plus serait risqué. Et atteindre cet objectif est même difficile aujourd'hui.» Du point de vue de ce secteur, militer pour la baisse du taux de conversion est donc parfaitement logique.

Changer de structure?

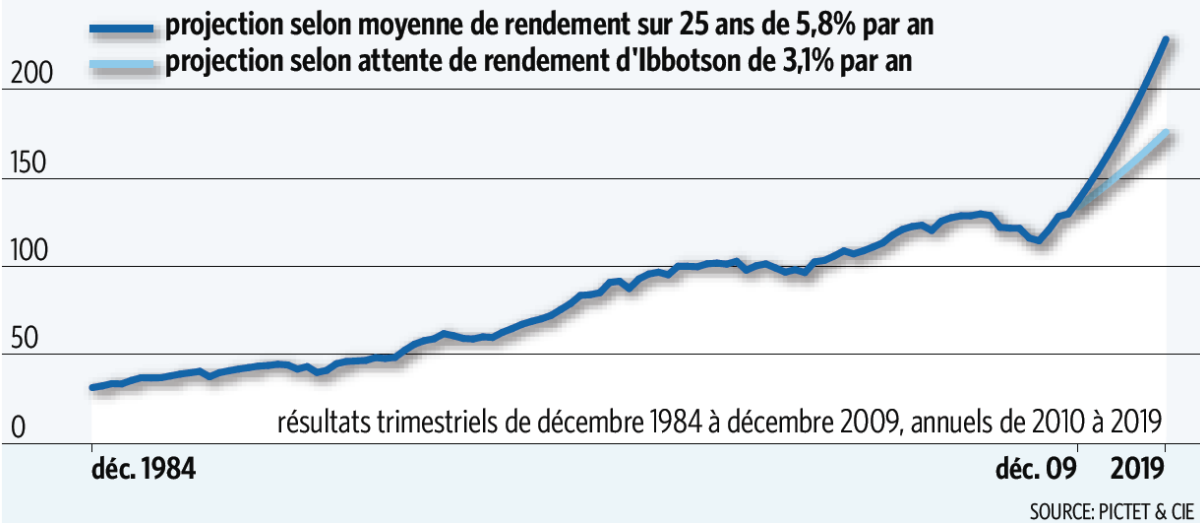
Cependant, pour André Reuse, directeur de la société de services LPP Gestion, la structure des fondations de prévoyance intégrées aux assureurs, et donc soumises à l'interdiction de sous-couverture, est justement une partie du problème. «On nivelle par le bas plutôt que de trouver d'autres solutions.» Pour lui, une option serait de rendre ces fondations indépendantes de ces compagnies. Elles seraient libérées de l'interdiction absolue de sous-couverture et pourraient investir à plus long terme en prenant plus de risques.

Marc Chuard conteste cette vision. Selon lui, le modèle d'assurance complète des assureurs répond à un véritable besoin pour des milliers de petites entreprises. Dans ce modèle, les prestations sont garanties et l'interdiction des sous-couvertures met à l'abri les entreprises, ainsi que leurs salariés, de cotisations d'assainissement qui pourraient mettre en péril leur équilibre financier.

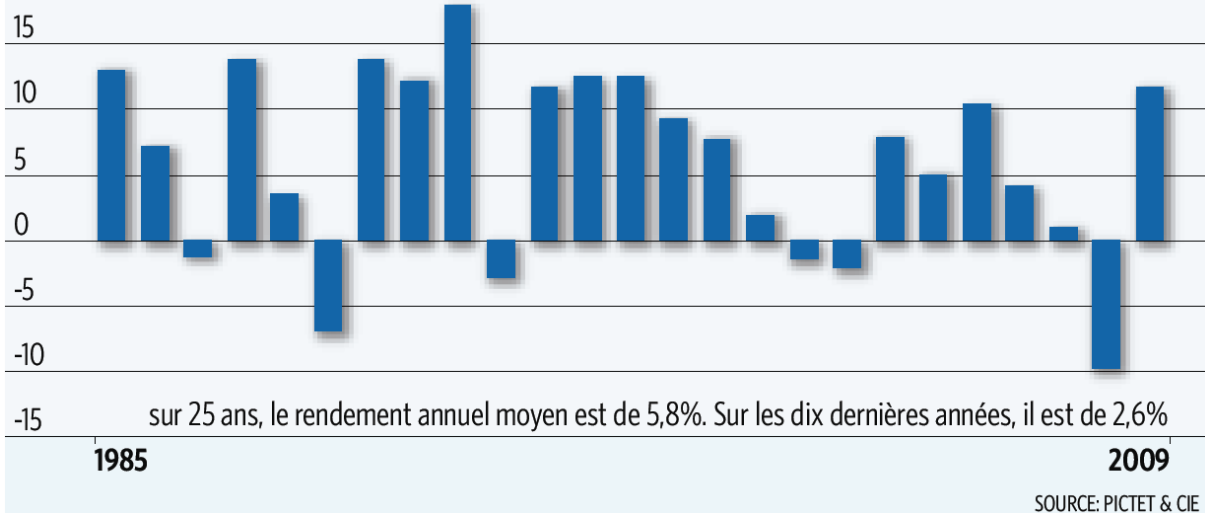
LE TEMPS © 2009 Le Temps SA

L'espérance de rendement est déterminante pour les rentes

LPP-25 à long terme (données réelles 1984-2009 et projection jusqu'en 2019), en points



Rendement annuel du LPP-25, en % (1985-2009)



Les effets du rendement attendu sur le taux de conversion, en %

Quelques exemples, en %	Rendement attendu	Intérêt technique	Taux de conversion en 2015
Intérêt à faible risque	3,6	3,1	6,15
Projet soumis à votation le 7 mars 2010	4,3	3,8	6,4
1re révision LPP (en vigueur depuis 2005)	4,9	4,4	6,8

SOURCE: OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

LE TEMPS

Taux de conversion Lundi 1 février 2010

Les assureurs forcés à la prudence

Par J.-P. B.

Les compagnies d'assurances suisses doivent en tout temps être en mesure de couvrir leurs engagements avec leur fortune. Ils n'ont d'autre choix que d'investir de manière très prudente et travaillent avec une espérance de rendement de 3,5%.

Les assureurs n'ont pas droit à l'erreur. Selon la réglementation à laquelle ils sont soumis, leurs engagements doivent être couverts en tout temps par leur fortune. Cette interdiction absolue d'être en sous-couverture les force à des stratégies de placement très prudentes, donnant une place très large aux obligations d'Etat.

Ainsi, les caisses de pension autonomes de droit privé avaient à fin 2008 en moyenne environ 20% de leur fortune investis en actions, selon la dernière enquête de Swisscanto sur le domaine. Cette part n'était en moyenne que de 2% dans les fondations des assureurs, d'après les données consolidées publiées par la Finma.

Dès lors, pour un assureur, compter sur une hypothétique hausse des actions ou un flux de dividendes n'a pas de sens. En revanche, les perspectives de rendement pour les obligations (60% de la fortune), et accessoirement pour les hypothèques (13%) et l'immobilier (13%), sont autrement plus importantes.

Or, du côté des rendements obligataires, aucune remontée n'est attendue à court terme. «De nombreux assureurs travaillent sur la base d'une espérance de rendement de 3,5%», précise Marc Chuard, de la direction de l'Association suisse d'assurance (ASA). «Tabler sur plus serait risqué. Et atteindre cet objectif est même difficile aujourd'hui.» Du point de vue de ce secteur, militer pour la baisse du taux de conversion est donc parfaitement logique.

Changer de structure?

Cependant, pour André Reuse, directeur de la société de services LPP Gestion, la structure des fondations de prévoyance intégrées aux assureurs, et donc soumises à l'interdiction de sous-couverture, est justement une partie du problème. «On nivelle par le bas plutôt que de trouver d'autres solutions.» Pour lui, une option serait de rendre ces fondations indépendantes de ces compagnies. Elles seraient libérées de l'interdiction absolue de sous-couverture et pourraient investir à plus long terme en prenant plus de risques.

Marc Chuard conteste cette vision. Selon lui, le modèle d'assurance complète des assureurs répond à un véritable besoin pour des milliers de petites entreprises. Dans ce modèle, les prestations sont garanties et l'interdiction des sous-couvertures met à l'abri les entreprises, ainsi que leurs salariés, de cotisations d'assainissement qui pourraient mettre en péril leur équilibre financier.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA